

Les défis de la démocratie participative

Démocratie « de proximité », « participative »... Que recouvrent exactement ces expressions devenues aussi courantes que floues ? En Provence, la ville d'Aubagne a imaginé, concrètement, avec ses habitants, de nouvelles formes de gestion locale et de vie civique. Du 8 au 15 octobre, le forum «2011, Aubagne à l'heure du monde», dont *Le Monde diplomatique* est partenaire, permet débats et réflexions avec des invités venus de tous les continents : face à des démocraties en crise, la réflexion participative est en effet mondiale. Mais comment revitaliser la citoyenneté sans la trahir ?



ÉRIK DERAC. – «(Nouveau) Paysage 3» (2001-2002)

Une refondation politique et culturelle

EN MOINS de dix ans, des milliers de villes à travers le monde ont transformé leurs pratiques démocratiques. Symbole de ce mouvement, le budget participatif, inventé à Porto Alegre en 1989, est aujourd'hui utilisé par 15 300 communes sur tous les continents. Il s'agit de répondre aux préoccupations des populations, notamment les plus défavorisées, souvent exclues de la gestion municipale. Ce que les politologues français Loïc Blondiaux et Yves Sintomer nomment «l'impératif délibératif (1)» de la modernité s'impose progressivement aux administrateurs et dirigeants de la planète.

Concrètement, il s'agit d'ouvrir les lieux de pouvoir au dialogue, tant politique que social. On organise donc des espaces – comme ceux que le forum «2011, Aubagne à l'heure du monde» permet de structurer – qui contribuent à l'intensification de l'échange entre, d'une part, associations, citoyens, mouvements et organisations syndicales et, d'autre part, les forces politiques et les représentants institutionnels. Le plus souvent, ces initiatives sont prises au sein de structures de proximité (municipalités, arrondissements, unions intercommunales), plus rarement aux niveaux supra-

* Chercheur au Centre d'études sociales (CES) de l'université de Coimbra (Portugal).

locaux (régions ou provinces, comme par exemple à Málaga ou dans les régions italiennes de Toscane et du Latium).

De la méfiance à la participation

Pour expliquer ce mouvement, les politologues brésilien et portugais Leonardo Avritzer et Boaventura de Sousa Santos ont analysé le cercle vicieux dans lequel sont enfermées les démocraties modernes : la méfiance que suscite le comportement des instances représentatives provoque un désintérêt pour la participation active, considérée comme « sans influence » et incapable de transformer la gestion publique (2). Soigner cette « pathologie » typique des sociétés libérales implique d'inventer des pratiques permettant de sortir du domaine du discours pour peser directement sur les choix gouvernementaux. Ces processus ne se limitent pas, comme le voudraient certains courants libéraux, inspirés par le New Public Management (3), à modifier les rapports entre fournisseurs de services et usagers/clients. Ils constituent un moyen de transformer la culture politique dans le but de favoriser une réelle implication de toutes les couches de la population.

Ainsi comprise, la participation ne craint ni le débat ni le

PAR GIOVANNI ALLEGRETTI *

conflit, au sens où elle suppose de valoriser des points de vue différents, exprimés librement. En effet, il est normal que des tensions surgissent lorsque s'ouvre un espace de dialogue au bénéfice de ceux qui ont trop longtemps été étouffés par des majorités politiques dominatrices (lire l'article de Simon Langelier pages II et III). En outre, ces confrontations ne sont pas stériles, car elles doivent permettre de faire émerger l'intérêt général de la communauté. La « participation » des populations s'oppose ainsi à l'inertie de ce que le sociologue Antonio Tosi appelle la « théorie administrative des besoins (4) ». C'est-à-dire l'incapacité, dans laquelle se trouvent souvent les institutions, de connaître intimement l'ensemble de leurs territoires, et d'en percevoir les nécessités non exprimées. La montée des inégalités et la mobilisation multiforme des populations posent aux villes des défis nouveaux qui sortent des réponses toutes faites. C'est pourquoi, notamment en Amérique latine et en Afrique (lire l'article de Mamadou Bachir Kanoute page IV), la gestion municipale a dû se transformer radicalement.

C'est plus qu'un simple mouvement néomunicipaliste (5). En

effet, l'enracinement et la diffusion des innovations effectuées à la base doivent permettre in fine de modifier tous les échelons de gouvernement. Le but est d'instaurer une sorte de « fédéralisme solidaire » qui parte d'« en bas » pour réformer les relations entre les différents chaînons de l'Etat tout en renforçant les échanges entre cultures et pays différents. Le monde politique local se présente ainsi comme le premier maillon reliant les acteurs de la « société civile » aux institutions de représentation. Le mouvement national pour la réforme urbaine (Fórum Nacional de Reforma Urbana, FNRU) au Brésil est l'un des meilleurs exemples du rôle joué par l'expérimentation locale dans la transformation durable des politiques publiques. Dans un pays en proie à une urbanisation accélérée et à une forte ségrégation spatiale et sociale, le FNRU, créé en 1988, a lutté contre l'habitat précaire et pour une gestion municipale démocratique. Lors de l'Assemblée constituante de 1988, il a obtenu l'inscription dans la Loi fondamentale du principe selon lequel la ville a une fonction sociale qui implique l'adoption de mécanismes de participation directe de la population. Ce qui implique aussi d'encadrer le droit de pro-

priété privée pour des motifs d'intérêt général.

Dans ce combat, il a pu compter sur plus de mille associations, syndicats et regroupements professionnels, mais aussi sur la mise en œuvre au niveau local de nombre des innovations qu'il proposait. Et c'est grâce à ce travail de terrain mené avec succès par de multiples municipalités – à leurs risques et périls – que, en 2001, le FNRU a en outre convaincu le Parlement brésilien de voter (à l'unanimité, et sous la présidence d'un homme pourtant fortement imprégné d'idéologie libérale, M. Fernando Henrique Cardoso) la loi sur le « statut des villes ». Ce cadre juridique urbain demeure aujourd'hui le plus audacieux du monde.

Une convergence perverse

Cependant, si les progrès sont visibles, l'extension de la démocratie participative sur tous les continents connaît des tentatives de récupération. La politologue brésilienne Evelina Dagnino évoque notamment une « convergence perverse (6) » entre les aspirations des populations et un certain credo libéral. Les grandes institutions internationales font ainsi de la « participation » locale le véhicule de la déresponsabilisation institutionnelle et de la réduction du rôle de l'Etat social. La promotion de partenariats avec des organisations du tiers secteur – associations caritatives et d'entraide – tend ainsi à détruire les cadres publics de la solidarité qui sont remplacés par des mécanismes de charité ou d'assurance privée. Dans une perspective utilitariste, l'implication des citoyens est orientée vers la seule expres-

sion individuelle et l'addition mécanique de leurs préférences diverses. Il en est ainsi lorsque les élus invitent les habitants à commenter les plans de rénovation urbaine – comme on le voit dans la plupart des capitales qui installent des bureaux d'information et organisent de belles expositions – sans pour autant leur donner prise sur les choix effectués. De même, certains outils électroniques (comme les forums de discussion sur les sites Internet des communes) ne servent qu'à favoriser le « dialogue » entre citoyens et administrateurs, les seconds conservant le pouvoir d'interpréter les préférences des premiers comme bon leur semble. Au total, il s'agit pour les institutions de « diviser pour mieux régner ».

On en voit une illustration dans le débat engagé par le premier ministre anglais David Cameron sur le rôle que devrait, selon lui, jouer la « Big Society » (une communauté de bénévoles) dans la réforme de l'Etat-providence, en en réduisant les dimensions et en en externalisant les services.

(Lire la suite page II.)

(1) Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, « L'impératif délibératif », *Rue Descartes*, n° 63, Collège international de philosophie, Paris, 2009.

(2) Leonardo Avritzer et Boaventura de Sousa Santos, « Towards widening the democratic canon », 2003, www.ces.uc.pt

(3) Lire Jérôme Tournadre-Plançq, « La faute aux Britanniques... », *Le Monde diplomatique*, décembre 2009.

(4) Antonio Tosi, « Urban theory and the treatment of differences : Administrative practices, social sciences and the difficulties of specifics », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 15, n° 4, p. 594-609, Montréal, décembre 1991.

(5) Le municipalisme est une doctrine prônant l'intervention des municipalités dans l'économie.

(6) Evelina Dagnino, *Brasil. Sociedad civil, esfera pública y democratización en América latina*, Fondo De Cultura Economica, Mexico, 2002.

Tribune

Emergence d'une nouvelle militance

AUBAGNE est à l'heure du monde en 2011. A proximité de Marseille et d'Aix-en-Provence, la ville natale de Marcel Pagnol donne la parole à tous les accents. Elle invite à la découverte des recherches et expérimentations progressistes, alternatives à la crise néolibérale – systémique ? – de la société.

Le forum «2011, Aubagne à l'heure du monde» (du 8 au 15 octobre) s'inscrit dans cette ambition. Il la nourrit lorsqu'il se propose d'accueillir – en même temps, et non séparément... – les citoyens, la société civile, le mouvement social, la politique et les « politiques ».

Par-delà l'engagement de militants avertis et de citoyens souvent actifs dans la gestion de la cité, il est utile d'observer

* Membre du cabinet du maire d'Aubagne.

PAR SLIMANE TOUDERT *

l'émergence d'une nouvelle militance. Celle qui bouscule les habitudes et les repères, rappelle qu'il n'y a pas ceux qui savent et ceux qui ne savent pas, affirme que chacun(e) est capable de participer – à égalité de droits – à ce qui s'apparente déjà à une belle aventure humaine.

Le plaisir personnel de se lancer dans un projet imaginé et partagé avec d'autres se ressent. Des personnes apprécient par-dessus tout d'avoir carte blanche ; elles se révèlent aux autres comme à elles-mêmes. Elles ne réclament pas l'étiquette militante. Elles ont simplement envie d'inventer et de réussir ce rendez-vous d'Aubagne avec le monde, de donner libre

cours à leur inspiration, d'apprendre au contact de gens nouveaux.

Ces militants d'un jour, d'un soir, reviennent ou non le lendemain, réapparaissent ou non la fois d'après. A leur façon et à leur rythme, ils partagent davantage avec leur ville et avec la planète, s'essaient à se les approprier.

Cette nouvelle militance n'obéit à aucune règle, à aucune consigne d'en haut ; elle complète le militantisme traditionnel souvent à la peine. Potentiellement éphémère et innovante à la fois, elle ravive la citoyenneté. Avec elle, le curseur de la prise de décision se déplace d'ailleurs nettement vers les citoyens qui osent relever les défis. Peut-être que ce mouvement contribuera demain à avérer le « pléonasme de la démocratie participative », selon l'expression du sociologue Loïc Blondiaux...



Enquête délibérative en Andalousie

Pour mieux gérer une eau rare, l'administration andalouse organise des enquêtes délibératives qui associent tous les acteurs concernés.

PAR ERNESTO GANUZA *

TOUTES les démocraties contemporaines sont confrontées à un défi majeur. D'une part, les citoyens se détachent des institutions politiques telles qu'elles fonctionnent aujourd'hui, incitant les gouvernements et les administrations du monde entier à susciter de nouvelles formes de participation politique. D'autre part, le système représentatif crée une division des tâches qui, par définition, laisse peu de marges de manœuvre au citoyen lambda. Les partis politiques eux-mêmes soutiennent l'idée que cette répartition des pouvoirs fonde la légitimité des autorités et que tout autre principe est condamné à l'échec. Le citoyen de base se trouve donc prisonnier d'une situation absurde : il ne peut ni décider lui-même ni se faire une idée juste du fonctionnement du système politique. Et pourtant, certains voudraient vraiment s'impliquer. Mais comment ?

* Chargé de recherches en sociologie au sein de l'Instituto de Estudios Sociales Avanzados (IESA) de Cordoue (Espagne).

Parmi les outils disponibles, l'enquête délibérative a été inventée par le politologue américain James Fishkin (1) sur le principe des enquêtes d'opinion mais avec l'objectif d'incorporer le *demòs* («peuple») à la décision politique, grâce au débat mais sans dénaturer la division des tâches inhérente à la démocratie représentative. L'idée est simple. Un échantillon représentatif de la population est sélectionné et interrogé. Ensuite, les participants sont convoqués à un forum où, avec l'aide d'experts et de groupes d'intérêts, ils reçoivent des informations détaillées sur le thème traité, le but étant qu'ils puissent se prononcer en faveur ou contre le projet envisagé. A la fin du processus, ils sont à nouveau questionnés, ce qui permet de savoir comment leur vision initiale du problème a évolué.

D'un côté, les enquêtes délibératives sont conçues pour déterminer l'état initial de l'opinion ; de l'autre, pour obtenir, par la délibération, le point de vue d'un public bien informé. Cependant, elles introduisent un élément prédictif puisqu'elles mettent en évidence comment elles peuvent changer l'opinion publique sur une question. In fine, d'un point de vue normatif, elles donnent une idée de ce que les citoyens penseraient s'ils étaient mieux informés et impliqués dans les processus politiques.

La plupart des enquêtes ont été organisées à titre expérimental. Leur mise en œuvre a encore un coût élevé et requiert un certain savoir-faire. Cela dit, des administrations, comme celles de

la région Andalousie, y ont recours car elles la perçoivent comme un nouveau mode de gestion publique. C'est le cas de l'Agence andalouse de l'eau (AAA) qui, en 2008, a réalisé une enquête délibérative. Dans la perspective de la «bonne gouvernance», l'Union européenne imposait en effet aux autorités hydriques de clarifier leurs pratiques avant 2015. La réforme était un sujet sensible dans la mesure où l'eau constitue un bien peu abondant dans cette région aride. Dans le cas de l'Andalousie, on parle même de «stress hydrique» : la demande est supérieure aux quantités disponibles. L'enjeu était donc de modifier les rapports entre les acteurs économiques du secteur et les consommateurs d'eau, tout en reconnaissant par ailleurs que la rivière a besoin d'être alimentée tout au long de l'année.

Agriculteurs écologistes

C'est dans ce contexte que l'AAA a décidé d'ouvrir la discussion. Deux raisons l'y ont conduite. La première est qu'il existe un antagonisme radical entre les groupes d'intérêts concernés par l'eau (pour faire court, entre les agriculteurs et les organisations de défense de l'environnement). La seconde est la nette préférence affichée par la population (selon les enquêtes délibératives) pour la continuation des grands travaux d'infrastructure destinés à améliorer le stockage de l'eau, une option que les nouvelles réglementa-

tions mettraient entre parenthèses à cause de la surexploitation des rivières andalouses. Compte tenu de ces contradictions, le gouvernement a vu tout l'intérêt d'ouvrir le débat, de donner des informations à la population et d'attendre son opinion après délibération.

L'enquête délibérative place les groupes d'intérêts au même niveau, moins face à l'administration que face à la population devant laquelle ils doivent expliquer leurs positions en langage simple. Les citoyens, quant à eux, découvrent certaines réalités. Ainsi, seulement un quart des participants savaient que l'agriculture consomme 80 % des stocks d'eau disponibles dans la région. Après le processus, 90 % d'entre eux avaient retenu cette donnée. Une analyse détaillée des opérations nous confirme que le dispositif a modifié l'idée que les citoyens se faisaient des risques environnementaux, de même que des solutions pour améliorer la gestion du secteur. Le plus souvent, ils ont abandonné l'idée de construire de grandes infrastructures de stockage et privilégié l'économie d'eau en agriculture.

Les participants ont retiré du processus un sentiment de «prise de pouvoir» ou d'«efficacité politique». Ils se sentaient plus compétents pour discuter de l'eau et exprimer une opinion. Ils comprenaient également que l'enquête délibérative leur offrait la possibilité d'une participation dans des limites raisonnables à la décision politique ; elle leur permettait de se sentir partie pre-

nante de l'évolution de la région, sans pour autant prétendre se substituer aux partis politiques. Les groupes d'intérêts en revanche n'eurent pas une perception aussi positive de l'expérience, questionnant sa portée et son efficacité, notamment parce que l'enquête délibérative suppose d'impliquer dans une décision capitale des citoyens qui ne peuvent se prévaloir d'aucune expertise. Pour eux, le *demòs* n'a pas sa place dans les rouages de la gestion publique. Pour l'administration, l'expérience était positive, même si elle devait ensuite traduire en normes juridiques des résultats qui ne répondaient pas à son problème principal : résoudre une fois pour toute le conflit d'intérêts entre des groupes antagonistes sur la question de l'eau.

La hiérarchie n'est pas bousculée

Aujourd'hui, l'idée de créer des forums participatifs est largement répandue. En revanche, le problème que rencontre en définitive l'enquête délibérative, de même que tous les outils participatifs, est la transposition des propositions et des réflexions dans la sphère politique. Dans le cas de l'enquête délibérative, l'administration crée un espace de discussion destiné à répondre à des questions qui lui sont posées dans un cas particulier (par exemple, l'eau). Cela signifie que les citoyens interviennent de manière ponctuelle dans la formation de la décision administrative. Pour l'instant, un

tel processus n'est ni ouvert ni transparent ; il reste déconnecté de la vie des habitants. Les participants au processus andalou décrit ci-dessus ne savent pas ce qui s'est passé après qu'on les a renvoyés chez eux. La société dans son ensemble ignore qu'il y a eu un débat sur l'eau. L'administration dispose d'une marge de manœuvre dans le degré d'implication du *demòs* : la répartition traditionnelle des pouvoirs ne se trouve pas bousculée - ce qui satisfait les groupes d'intérêts, lesquels peuvent continuer à se comporter comme si rien n'avait changé.

Si on estime que l'enquête délibérative constitue une boîte à outils efficace permettant la participation populaire à des débats techniques, il faut alors bien réfléchir au rôle qu'elle doit jouer dans le processus de décision administratif. Conçue de manière isolée, elle permet effectivement de nouvelles articulations entre acteurs sociaux et politiques, mais elle autorise aussi l'administration à utiliser à sa convenance les résultats obtenus. Il en irait autrement si les habitants consultés par les pouvoirs publics pouvaient également demander des comptes au gouvernement (comme c'est le cas en Islande) et suivre la mise en œuvre de leurs propositions. En définitive, il s'agit de savoir si la volonté politique doit résulter de mécanismes délibératifs populaires ou de la main invisible des marchés.

(1) James Fishkin et Peter Laslett, *Debating Deliberative Democracy*, Blackwell Publishing, Oxford, 2003.

Quand l'Afrique réinvente la citoyenneté locale

Dans les villes africaines, en cours de paupérisation, de nouvelles pratiques sociales bousculent les rapports de pouvoir.

PAR MAMADOU BACHIR KANOUTE *

C'EST en Afrique que la mise en commun des ressources en vue de l'action publique est la plus faible. Nulle part les prélèvements fiscaux et parafiscaux n'y excèdent les 17 % du produit intérieur brut (10 % en général), alors qu'ils se situent par exemple aux environs de 20 à 25 % en Amérique latine, et de 40 à 50 % dans les pays occidentaux.

Les dépenses des collectivités locales africaines ne représentent pas plus de 3,5 % des budgets publics. En outre, elles sont consacrées à 80 voire 85 % aux frais de fonctionnement (salaires des agents municipaux, carburant, etc.), ne laissant qu'une très faible portion à l'investissement de base (éducation, santé, eau, assainissement, etc.) et à la satisfaction de la demande sociale (sécurité, insertion socio-économique, entre autres).

Cependant, depuis la démocratisation du continent dans les années 1990, les populations s'impliquent de plus en plus dans la gestion de leurs cités. C'est ainsi que le budget participatif est apparu en Afrique au début des années 2000. En 2010, lors du sommet des villes d'Afrique (Africités 5), à Marrakech, on dénombrait cinquante-trois collectivités territoriales ayant adopté cette approche. En février 2011, le Forum social mondial de Dakar en recensait cent cinquante-trois, soit une centaine de nouvelles adhésions. Le Sénégal, le Cameroun et Madagascar sont à la pointe de cette évolution. Anta-

nanarivo a responsabilisé le fonds de développement local (FDL) pour encourager un mouvement qui concerne cinquante-neuf communes en 2011 et trois cents en perspective pour 2012.

Mais le mouvement s'étend progressivement à tout le continent. Au Cameroun, une cinquantaine de villes sont impliquées. En République démocratique du Congo (RDC), six municipalités dont les bourgmestres sont pourtant nommés par l'Etat central sont en train d'expérimenter le budget participatif déjà effectif dans la capitale Kinshasa et dans le Sud-Kivu. En Afrique anglophone, c'est l'Afrique du Sud et le Kenya qui font figure de moteurs. Le Mozambique et le Cap-Vert, avec six villes, rejoignent le mouvement en Afrique lusophone.

L'approche du budget participatif permet une meilleure allocation des ressources communales aux besoins essentiels des populations, surtout les plus défavorisées. C'est ainsi qu'à Madagascar les entreprises d'extraction minière ont été contraintes de rendre publiques les redevances qu'elles versent à l'Etat. Les ressources financières ainsi récupérées ont été consacrées aux besoins en salles de classe, en postes de santé et, d'une manière générale, à une meilleure prise en charge des Objectifs du millénaire pour le développement.

Dans les villes africaines, souvent marquées par une rupture de la cohésion sociale, l'approche du budget participatif favorise l'équilibre entre les quartiers centraux, qui sont considérés comme une vitrine et qui font l'objet de toutes les attentions des autorités, et les quartiers périphériques surpeuplés. Constitués de taudis sous-équipés, ces derniers ne bénéficient pas des services sociaux de base adéquats. La ville de Dakar a ainsi instauré un fonds de développement et de solidarité municipal (Fodem) destiné à relever les défis urbains tels que l'emploi des jeunes, la promiscuité, l'insécurité, la dégradation du cadre de vie, l'aggravation de la vulnérabilité des ménages. On note également une meilleure inclusion sociale des groupes

vulnérables et/ou marginalisés que sont les jeunes et les femmes, dans la formulation et la prise en charge des besoins.

Au plan politique, le budget participatif accroît la transparence de la gestion municipale. Celle-ci acquiert par ce biais une plus grande crédibilité aux yeux des populations. Ainsi plusieurs communes africaines ont-elles adopté le principe de «redevabilité», qui oblige les élus à rendre des comptes aux électeurs. Au Mali et au Sénégal, il existe notamment des «journées de dialogue» au cours desquelles le maire installe son bureau dans la cour et consacre la journée à discuter avec les citoyens. A Dakar, le maire se soumet aux interrogations de la population à travers la radio communautaire. Via Internet, il maintient également le dialogue avec la diaspora. C'est un enjeu important en Afrique, où les émigrés contribuent parfois d'avantage que l'aide publique à l'essor de leur commune d'origine.

POUR AUTANT, l'institutionnalisation des processus de budgétisation participative reste un défi. A Madagascar, après une expérimentation dans neuf communes pilotes, le gouvernement encourage l'extension du processus à cinquante communes pour l'exercice 2011 et prévoit de le généraliser dans trois cents communes en 2012. Au Sénégal, le ministre de la décentralisation et des collectivités locales s'est prononcé en faveur du vote d'une loi ; au Mozambique, des lignes directrices sont élaborées par le gouvernement pour la modélisation de la budgétisation participative.

En effet, dans la majorité des pays, la législation est en retard sur les pratiques. L'exemple le plus manifeste est celui de la RDC, où les autorités locales sont encore nommées, et non élues. Elles n'ont à rendre compte qu'à l'administration centrale qui les a installés. Dans les pays d'Afrique anglophone dont les textes sont inspirés de la France, on note un fossé entre ceux qui datent, pour la plupart, des

années 1960, période de leur indépendance, et les aspirations actuelles des citoyens qui réclament l'approfondissement de la démocratie. Un toilettage est donc nécessaire.

Les processus participatifs se révèlent très volatils : beaucoup se perdent à la suite des alternances locales, d'autres ne résistent pas aux premières difficultés rencontrées sur le terrain. En effet, il s'agit in fine d'un partage de pouvoir entre des autorités dotées de la légitimité que confèrent les urnes et d'autres types de forces qui se sont imposées sur le terrain social, commu-

nautaire, etc. Les processus sont donc très mouvants. En outre, il existe une contradiction manifeste entre la volonté de décentralisation affirmée par les gouvernants et la faiblesse, voire l'absence, de transfert des ressources concomitantes.

Enfin, l'un des défis majeurs reste le suivi et l'évaluation des expériences engagées. Le cloisonnement des initiatives, souvent liées à des microprojets ad hoc non coordonnés, ne facilite pas ce processus. Il apparaît nécessaire de renforcer les échanges entre pays africains et entre l'Afrique et le reste du monde.

Transports publics : deux ans de gratuité à Aubagne

Communiqué

Le 15 mai 2009, la communauté Pays d'Aubagne et de l'Etoile décidait la gratuité totale sur le réseau de bus des douze communes membres.

Deux ans après, la fréquentation dépasse les prévisions les plus optimistes : les promoteurs de la gratuité, financée par la taxe de versement transport des entreprises de plus de neuf salariés, tablaient sur une progression de 50 % sur la période... elle est de 145 %. Au rythme actuel, on devrait approcher les quatre millions de voyages, pour la seule année 2011.

Les jeunes, scolarisés ou non, les personnes âgées et les mères de famille sans emploi sont ainsi les premiers bénéficiaires de ce droit au transport, que les élus aubagnais veulent étendre au tramway et au train-tram programmés sur leur territoire. Avec l'objectif premier d'y réduire la place et les pollutions de la voiture, devenue envahissante dans l'ensemble des communes concernées.

Si l'économie proposée à l'usager explique largement le succès, les enquêtes réalisées début 2010 ont mis en lumière d'autres motivations, soulignées par le philosophe Jean-Louis Sagot-Duvauroux : « La gratuité de circuler en transports publics, c'est à la fois une liberté et une égalité. Elle entraîne la création d'un espace commun, où riches et pauvres sont égaux. »

Plus de contrôles des tickets et de stress pour les chauffeurs avec des usagers libres de se déplacer aussi souvent qu'ils le souhaitent dans une même journée, plus de billets de réduction et de cartes «pauvres» qui distinguent les bénéficiaires sociaux... tous ces éléments ont contribué à l'ambiance sereine des bus, à l'absence de dégradations et justifié le message républicain - « Liberté, égalité, gratuité » - qui a accompagné le mouvement.

Un démenti, à l'échelle d'une communauté de cent mille habitants, aux adversaires de la gratuité, selon lesquels « on ne respecte que ce que l'on paie ».

La leçon ne vaut pas que pour les transports.

GEORGES REY, directeur de la communication de la ville d'Aubagne.